

## LE MONUMENT AUX MORTS

Dès 1920, une subvention, proposée par le Maire et acceptée par son Conseil, est versée pour la construction du monument aux morts de la Grande Guerre de 1914-18.

En 1920, elle sera de 400 francs, même somme en 1921 et probablement jusqu'en 1924. Puis, ce sera le « franc Poincaré ». Suite à la dévaluation de la monnaie, les sommes augmentent : 1.400 francs en 1925, 3.000 francs en 1926, 1927, 1928 et 1929. Le règlement du monument étant achevé, on s'occupe de la grille qui l'entoure : ce sera 900 francs en 1929 et la même somme en 1930.

Il aura fallu onze années à Mimet, village pauvre à l'époque, pour régler cette note financière. Mais, personne ne rechigna, il y avait eu 14 morts, soit plus de 10% de la population masculine en âge de se battre.

Le 11 novembre fut déclaré jour férié en France en 1922.

Auparavant, la loi du 28 septembre 1920 permet le rapatriement de 300.000 morts dans les cimetières civils français : un Mimétain en sera, Lazare Gajan, chasseur alpin, mort le 27 septembre 1915. Deux autres sont en nécropole nationale : l'un, c'est Émile Darius Bonnefoy, à Hattencourt, l'autre, c'est Félix Bertin Rigaud, à Maucourt dans la Somme. Deux sont portés disparus, hachés par les obus : il s'agit de Marius Abel Rebuffat tombé à Béthincourt et de Alfred Augustin Augarde, mort à Malancourt, tous les deux dans la Meuse près de Verdun, les premiers à mourir.

Un autre, Justinien Lucien Rigaud, fut tué à Makovo en Macédoine : il est probable que son corps y est toujours.

Ce qui fait six hommes sur les quatorze noms gravés sur le monument : pour l'instant, je n'ai pas d'information supplémentaire sur le lieu de leur sépulture.